

## Réduire la dépense publique

### Constat

Deux efforts simultanés sont nécessaires :

- contraindre l'Etat à réduire dès maintenant ses dépenses
- l'amener à augmenter sa productivité (produire mieux avec moins)

Il convient d'accélérer très nettement le rythme de réduction de la dépense publique. A cet égard, un objectif réalisable serait de revenir dans la moyenne européenne en 2012. Il faut contraindre l'Etat à une dépense efficace. Pour cela, il faut préalablement définir clairement quelles sont les fonctions de l'Etat : il faut s'inspirer de ce que font les autres Etats de l'OCDE. Cette démarche d'optimisation de la dépense publique est tournée vers l'avenir : réduire les dépenses courantes pour augmenter celles d'investissement.

***Cette ambition ne semble pas irréaliste : la Finlande et la Suède ont diminué la part de leurs dépenses publiques dans le PIB en cinq ans respectivement de 11,3 et 12,2 points de PIB.***

Dans cette démarche il convient donc de distinguer :

- **Les dépenses opérationnelles, dites de fonctionnement, qui doivent impérativement diminuer** : il conviendrait que la France réduise d'au moins **un point de PIB par an** le volume de ses dépenses publiques, soit une réduction annuelle d'environ **20 milliards d'euros**. En effet, la progression non contrôlée des dépenses publiques a constitué depuis des années un frein à la croissance française.
- **Les dépenses d'investissement qui doivent augmenter.**
- **Les dépenses d'assurance qui doivent être mises en concurrence avec des modes de gestion privée.**

La dépense publique doit être diminuée. Pour cela, 5 leviers peuvent être utilisés :

- l'organisation administrative doit être simplifiée et mise au service des usagers (mise en commun des fonctions de « front office » lorsque cela est possible).
- il faut mettre en œuvre une gestion par objectif et un principe d'autonomie de gestion
- la gestion des ressources humaines doit être efficace : les dépenses de personnel représentent aujourd'hui 45% des dépenses de l'Etat et elles augmentent de manière quasi automatique.
- il faut favoriser la modernisation technologique et l'e-administration :
- il faut encourager l'évaluation

## • Les mesures.

### **1. retenir une définition plus rigoureuse de la dépense publique**

Il conviendrait d'**élargir le périmètre de la « norme de dépense »** en y intégrant certains remboursements et dégrèvements, certaines dépenses fiscales ou certaines charges imputées sur des comptes spéciaux.

La **simplification du calcul de l'impôt et la réduction des niches fiscales** et sociales doit être instituée en objectif de premier rang.

Il est indispensable de **procéder à une évaluation approfondie de l'efficacité des dépenses fiscales et sociales** dont le montant dépasse un certain seuil. La cour des comptes pourrait être chargée de leur chiffrage. Toute dépense fiscale ou niche sociale qui n'est pas évaluée dans son coût ou dans son effet ne peut être proposée.

La **lutte contre la prolifération des dépenses fiscales** doit être poursuivie. La création de toute nouvelle dépense fiscale doit, en vertu d'une loi organique, être réservée à la seule loi de finances et doit être gagée par la suppression d'une autre d'un montant équivalent.

De même **les « niches sociales »** doivent être limitées. Ainsi la création de nouvelles exonérations de cotisations sociales doit impérativement être réservée à la seule loi de financement de la sécurité sociale. Notre politique de l'emploi coûte actuellement environ 4% du PIB là où chez nos partenaires elle n'absorbe qu'1%.

La même règle doit s'appliquer pour toutes les exemptions et dégrèvements à la fiscalité locale : ceux-ci finissent par transformer l'Etat en premier contribuable de la fiscalité locale.

Cette même loi organique doit **imposer l'évaluation ex ante** de l'impact des dispositifs soumis au Parlement en terme de dépenses, sur le moyen et long terme. Les **collectivités territoriales doivent être associées** à l'activité normative de l'Etat. Ceci doit être accompagné par la systématisation de l'audit et de l'évaluation de la performance des services publics locaux et par la mise en valeur des meilleures pratiques.

**Le recours à l'endettement doit être limité aux seules dépenses d'investissement.**

Les **actifs immobiliers de l'Etat doivent être loués**, plutôt que vendus, pour bénéficier de recettes sur le long terme.

Enfin le nouvelle office du Budget rattaché au Premier ministre doit redéfinir les rapports entre l'Etat et ses différents opérateurs participant à la mise en œuvre des politiques publiques : contrôle de la performance, maîtrise des coûts et des effectifs.

### **2. recourir à une gestion pluri-annuelle**

Seule une véritable pluri annualité peut sécuriser la trajectoire du redressement à moyen terme des finances publiques et permettre aux gestionnaires des politiques publiques une véritable visibilité de l'action à mener à moyen terme. De même est-il indispensable de donner une dimension pluriannuelle aux relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

### **3. Engager la responsabilité des plus hautes autorités de l'Etat et des ministres sur une révision générale des politiques publiques permettant une réduction de 20% sur 4 ans des dépenses de fonctionnement des ministères.**

En suivant l'exemple du Canada, ces réductions ne peuvent être obtenues que si elles relèvent de choix politiques assumés au plus haut niveau de l'Etat et se traduisant par des réformes d'organisation au sein de chacun des ministères.

Dans un deuxième temps, il faudra examiner chaque politique pour réaliser les économies nécessaires. Dans ce cadre, la revue générale des politiques publiques fondée sur les audits d'ores et déjà réalisés constitue un outil important.

**La révision de l'ensemble des politiques publiques doit avoir pour objectif une réduction des budgets des ministères d'au moins 20%.** Ceci n'est possible que sous l'égide d'une volonté politique forte, et en organisant la concurrence entre le secteur public et le secteur privé pour la gestion des grands services publics pour un arbitrage citoyen.

Il faut composer les ministères en fonction des politiques de l'Etat.

**4. Compenser la création de tout nouvel organisme par des réductions d'effectifs proportionnés. Attribuer à tout nouvel organisme une durée de vie limitée et reconductible sur preuves.**

**5. Simplifier les procédures administratives.**

Réduire massivement formulaires et procédures en partant de la situation des usagers : citoyens, entreprises etc plutôt que des besoins de chaque administration. Ce point a déjà été longuement développé au début de cette partie.